



## Les propositions des Semaines sociales pour l'éducation

### Famille et parentalité

#### ► Soutien à la parentalité

- Faire démarrer le soutien à la parentalité aussi tôt que possible.
  - A l'occasion d'une naissance, par l'intermédiaire des professions médicales et paramédicales qui pourront être formées dans ce but.
  - Avant l'officialisation du couple, par une [préparation laïque au mariage civil](#) (rencontre éventuelle avec d'autres couples plus âgés, promotion d'un engagement durable, de la responsabilité vis-à-vis des enfants, explicitation du code civil...)
  - Ajouter au contenu du programme d'« [information et éducation à la sexualité](#) » une dimension affective intégrant la question de la responsabilité qui pourrait aussi être abordée dans le cadre de l'enseignement moral et citoyen.
- Promouvoir l'accueil de la petite enfance pour les parents qui vivent des situations difficiles et peuvent ainsi être accompagnés dans leur rôle éducatif.
- Développer la conciliation vie professionnelle-vie familiale, en étendant jusqu'à 16 ans le droit au [congé parental d'éducation](#) à temps partiel ou à temps plein (limité à trois ans) et en permettant de le prendre en plusieurs périodes.
- Proposer aux salariés, avant leur départ à la retraite, une activité bénévole auprès des enfants, adolescents ou jeunes, notamment dans le cadre du mécénat de compétence. Cette activité pourrait se pérenniser pendant la retraite dans la dynamique de la « réserve citoyenne » actuellement prévue dans la loi citoyenneté égalité.

#### ► La relation école/famille

- Favoriser la compréhension mutuelle entre les enseignants et toutes les familles au cours de l'année scolaire, de la maternelle à la fin du lycée, en facilitant l'organisation des réunions de rentrée (obligatoires), en généralisant la remise des bulletins en mains propres, en diffusant une information sur le fonctionnement de l'institution, la logique du système de notation et de sanction ; et aussi en favorisant le croisement des savoirs entre acteurs de l'éducation et en sensibilisant les enseignants à la reconnaissance et la valorisation du rôle éducatif des parents, y compris ceux qui sont les plus en difficultés.
- Repenser les horaires scolaires des enfants. Prendre en compte les contraintes de la vie professionnelle des parents pour leurs rencontres avec les professeurs.
- Prévoir une fête d'intégration en début d'année avec les parents d'élèves, puis organiser des « cafés des parents » réguliers dans les espaces-parents.

### Ouverture de l'école au monde

#### ► Des journées spéciales

- Organiser dans chaque commune, pour le personnel scolaire – notamment au personnel nouvellement arrivé et n'habitant pas à proximité de l'établissement – une

journée « découverte de l'environnement de l'école » pour permettre une meilleure connaissance des ressources et contraintes du territoire.

- Organiser chaque année une journée « découverte des métiers » pouvant impliquer les entreprises locales, les représentants de l'économie sociale et solidaire, les fédérations professionnelles et artisanales et, éventuellement, les parents pour permettre aux élèves de se familiariser avec le monde professionnel. Le soutien des académies favoriserait une organisation à un échelon intermédiaire permettant efficacité et proximité avec le terrain.

- Proposer dans chaque établissement des « journées solidaires » pour aller à la rencontre des plus fragiles, des plus démunis, des personnes âgées, des personnes handicapées, en s'y préparant, en montant un projet au service des autres qui sera relu et évalué. Ces journées devraient être organisées en lien avec les associations de proximité engagées en faveur de la solidarité et de la rencontre.

### ► Valoriser les expériences extra-scolaires

- En renforçant ce qui existe dans le cadre de l'EMC (Enseignement moral et citoyen) pour le collège : créer une option « engagement civique et citoyen » au bac, qui serait validée en contrôle continu, pourrait donner lieu à une présentation de l'élève à ses pairs et apporterait un bonus de points pour l'examen.

- Favoriser une année de césure après le bac pour effectuer un voyage, un service civique... en octroyant des moyens financiers (bourse, prêt) sur présentation d'un dossier.

- Inclure dans la formation initiale et continue des personnels de l'Education nationale des formations favorisant l'ouverture au monde : connaissance de l'enfant, de son environnement, relation avec les parents, pédagogie, interculturalité et proposer une immersion, par exemple d'une semaine tous les deux ans, dans une entreprise, une collectivité locale, une association...

### ► Faire de l'école une « maison commune »

Lancer la réflexion sur l'ouverture des lieux d'enseignement à la société pour faire de l'établissement d'enseignement « une « maison commune », lieu ouvert de connaissance, de rencontres et d'inter-culturalité. On pourrait s'inspirer des expérimentations des établissements de l'enseignement privé (et parfois publics) engagés dans une telle démarche et trouver des moyens pour assouplir la réglementation d'usage des locaux scolaires et résoudre les questions d'assurance. Chaque établissement volontaire pour s'ouvrir en dehors des heures d'enseignement pourrait disposer d'un gestionnaire des relations avec le quartier (poste à la charge des pouvoirs publics, fonctionnaire détaché), dans une logique gagnant-gagnant.

## Tutorat et compte personnel d'éducation

### ► Suivi éducatif

- Rendre systématique le tutorat et le faire évoluer vers le mentorat ou « référent de parcours » – sur le modèle de pays comme les Pays-Bas ou l'Angleterre. Il deviendrait un suivi individuel sur l'ensemble des sujets de la vie du jeune, au-delà de l'orientation. Le mentor pourrait établir un lien avec la famille et s'intéresser à toutes les questions concernant le jeune. La fonction pourrait être remplie par un professionnel de l'école ou

par un bénévole, dans le cadre de la « réserve citoyenne ».

■ Favoriser une prise en charge plus collective de la vie scolaire en impliquant les enseignants, en favorisant les synergies entre CPE, surveillants et professeurs, en développant les moyens d'une présence effective des enseignants dans les locaux scolaires.

### ► **Compte personnel d'éducation**

Elaborer un « compte personnel d'éducation » ou « portfolio de compétences » incluant le Livret scolaire unique (LSU). Il s'appuierait sur une évaluation plus globale de l'élève, impliquant d'autres acteurs que le seul corps enseignant – en veillant à ce qu'il ne s'agisse pas seulement d'une « scolarisation » de ce qui est extra-scolaire.

L'élève pourrait alimenter son compte personnel grâce à ses expériences, ses stages, ses engagements extra-scolaires, ses savoirs familiaux (langue étrangère maternelle par exemple) et avoir ainsi une participation active à sa propre éducation et à son développement.

Un tel outil permettrait de contribuer à unifier les compétences attendues d'un jeune, en atténuant l'effet de saucissonnage entre des activités juxtaposées (école, club sportif, vie familiale, entreprise, musique...). En outre, il rendrait visible « l'alliance éducative » en invitant les différents partenaires à se retrouver autour du jeune (et avec le jeune) pour évaluer son parcours, il permettrait de repenser les échanges entre parents et professeurs sur l'évaluation de l'enfant, conformément à la démarche d'[évaluation positive](#) en théorie prônée par l'Education nationale pour mieux tenir compte du rythme personnel de chaque enfant.

### ► **Capital universel de formation**

Sur la base de l'évaluation du programme de réussite éducative ([PRE](#)), créer un « **capital universel de formation** », avec un certain nombre de « crédits » accordés à chaque citoyen âgé de 16 à 25 ans lui permettant d'actionner une aide particulière (psychologique, soutien scolaire, tutorat, stage...) à un moment donné de son parcours. L'idée part du constat que, dans cette tranche d'âge, les besoins sont multiples et la réponse souvent unique ou inexistante. Les inégalités entre jeunes sont aussi très grandes en fonction de l'environnement familial et social de chacun. L'ouverture de ces droits ne signifierait pas une obligation de les utiliser, mais simplement de pouvoir les activer en cas de besoin. Les jeunes qui, à 25 ans, n'auraient pas utilisé leur crédit de points pourraient aussi les reverser à la communauté pour permettre à d'autres d'en bénéficier.

### ► **L'enseignement modulaire tout au long de la vie**

Développer **l'enseignement modulaire**, en adaptant les formations initiales pour permettre une acquisition de diplômes tout au long de la vie par l'intermédiaire de modules de formations professionnelles continues qualifiantes et diplômantes. Il permettrait de décongestionner l'enseignement initial en réduisant la nécessité d'obtenir à tout prix un diplôme initial et permettrait d'adapter la formation aux besoins du parcours professionnel.

## Autonomie et régionalisation

### ► Autonomie des établissements

■ Donner davantage d'autonomie aux établissements scolaires (notamment sur l'élaboration du projet pédagogique et le recrutement des enseignants) en responsabilisant les équipes de direction. L'établissement scolaire doit être reconnu comme la cellule de base du système scolaire français. Chaque école, chaque collège, chaque lycée doit s'affirmer comme une **communauté éducative** disposant d'une autonomie reconnue, dans le cadre d'un contrat clair avec le rectorat, sur la base d'objectifs et de moyens adaptés aux réalités locales. Cette proposition requiert :

- des équipes de direction formées et responsabilisées ;
- des projets pédagogiques adaptés aux besoins des élèves dans un cadre défini au niveau national ;
- un personnel sélectionné et évalué par le chef d'établissement selon un fonctionnement qui pourrait s'inspirer de la fonction publique territoriale ;
- une évaluation continue des équipes éducatives et de chaque établissement, selon les objectifs et moyens définis dans un contrat avec le rectorat. L'expérience du dispositif d'[évaluation d'école](#) dans le premier degré peut probablement servir d'exemple.

Les évaluations des élèves, menées en fin de cycle sur des bases nationales, permettront de s'assurer de la cohérence du système.

### ► Mixité scolaire

■ Inciter l'enseignement privé à faciliter la mixité scolaire. Nous sommes convaincus que mixité sociale et mixité scolaire tirent les élèves vers le haut. Les établissements plus élitistes ont aussi intérêt à mixer leur public. Comment mutualiser les avancées des uns au bénéfice des autres ? Du fait de leur capacité d'attraction, les établissements privés catholiques ont une responsabilité particulière et un rôle d'entraînement à jouer.

Mettre en place des tutorats et des soutiens de la part d'un établissement favorisé vers un autre moins favorisé dans un même quartier ou une agglomération

Développer la mixité sociale et scolaire dans les groupes scolaires ayant plusieurs établissements localisés dans des zones plus ou moins favorisées.

Généraliser la fixation des frais de scolarité (incluant la restauration scolaire) sur la base du quotient familial.

### ► Les alliances éducatives

■ Développer les **alliances régionales des métiers et des talents**. La situation économique du pays encourage à valoriser des partenariats entre collectivités (conseils régionaux et départementaux) et services publics de l'emploi (Pôle Emploi) notamment sur les métiers en tension.

Envisager la formation professionnelle à l'échelle de la région en y incluant tous ses acteurs : les lycées professionnels, les [AFPA](#) (Associations pour la Formation professionnelle des adultes), les [GRETA](#) (Groupement d'établissements), les [OPCA](#) (Organisme paritaire collecteur agréé).

Encourager, au niveau régional, des audits de gestion prévisionnelle des compétences

pour avoir une vision prospective des besoins et former aux nouvelles technologies

■ Mettre en place au niveau des territoires des « conseils de communauté éducative », en bénéficiant de l'expérience des CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance). Il s'agirait de réunir les acteurs de la communauté éducative (corps enseignant, acteurs de l'éducation populaire, représentants des parents d'élèves, des collectivités locales, de la prévention spécialisée, de la police, de la justice, etc.) pour effectuer un diagnostic des besoins éducatifs du territoire, développer des projets éducatifs de territoires, fixer des objectifs de prévention de l'échec scolaire, de politique éducative, etc. Pour ensuite déterminer les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs, suivre leur mise en œuvre, évaluer et mesurer leurs résultats.